

**COMMUNE DE SAINT-ANDRE DE LA ROCHE (06730)
EXRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUILLET 2011**

Désignation Jurés d'Assises – session 2012

I - ADMINISTRATION GENERALE

1.a/ Rapports d'activité 2010 du SIVOM de l'Abadie - communication

1/b Rapports d'activité 2010 - - du SIVOM Val de Banquière : communication

2. SIVOM de l'Abadie : modification des statuts

Où l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable pour l'ensemble de ces modifications,
- et d'adopter :
 - l'article 1, dénommant le syndicat en SIVOM de l'Abadie, fondant sa création selon les dispositions de l'article L 5212-6 du Code Général des Collectivités Locales,
 - l'article 2 modifié de la manière suivante :

Le syndicat a pour objet :

- La création et la gestion d'équipements et de services collectifs pour les habitants de l'Abadie :
 - Ecole maternelle
 - Restauration scolaire
 - Accueil périscolaire
 - Ferme pédagogique
 - Loisirs pour adolescents
 - Théâtre de verdure
 - Equipements sportifs
- La protection de l'environnement et l'aménagement des espaces naturels.
- La prévention sanitaire (chenille processionnaire, leishmaniose, moustique tigre)
- La concertation avec les collectivités et autorités compétentes dans les domaines de l'urbanisme, des transports en commun, de la voirie, de la sécurité, et de l'organisation des services publics.
- Le développement et le soutien de la vie associative Abadienne

Le tableau de répartition des compétences par commune, sera annexé à la présente délibération et aux statuts.

Les articles 3 à 7 restent inchangés.

II – FINANCES

1. Compte administratif 2010

Où l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2010 qui se décompose de la manière suivante :

- | | |
|------------------------------|-------------|
| • Excédent de fonctionnement | 965 543.72€ |
| • Déficit d'investissement | 370 531.12€ |

Soit un excédent global général	595 012.60€
---------------------------------	-------------

2. Affectation du résultat 2010

Oùï l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'affecter le résultat de l'exercice 2010 de la façon suivante :

- compte 1068

Excédents de fonctionnement capitalisés 370 531.12€

- compte 002

Résultat de fonctionnement reporté 595 012.60€

- Et de même d'approuver définitivement le compte administratif de l'exercice 2010 dont l'excédent global de clôture s'élève à 595 012.60€ après affectation des résultats.

3. Compte de gestion 2010

Oùï l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010, par Madame CARATERRO Receveur et Trésorier de Levens.

4. Taux d'imposition 2011

Oùï l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité dans le respect des prévisions budgétaires :

- de fixer le taux du foncier bâti à 12,24% au lieu de 12,23% et celui du foncier non bâti à 19,31% au lieu de 20,70%.

Les taux 2011 proposés sont donc :

- taxe d'habitation	13,08%
- foncier bâti	12,24%
- foncier non bâti	19,31%

5. Subventions aux associations

Oùï l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'attribuer, pour l'exercice 2011, pour chaque association, qui a fourni le dossier réglementaire, une subvention conformément au tableau ci-après ainsi que l'ensemble des prestations matérielles précédemment énoncées.

III - TRAVAUX / MARCHES

1. Approvisionnement en fournitures scolaires, périscolaires et de bureau : constitution d'un groupement de commandes avec le SIVOM Val de Banquière et le SIVOM de l'Abadie

Oùï l'exposé de Monsieur FASANI et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de valider le principe de constituer un groupement de commande avec le SIVOM Val de Banquière et le SIVOM de l'Abadie pour permettre l'approvisionnement en fournitures, scolaires, périscolaires et de bureau ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement, établissant son objet, son fonctionnement et sa durée de validité, selon le modèle qui sera annexé au procès-verbal de la séance.

2. Contrôle et maintenance des jeux collectifs : constitution d'un groupement de commandes avec le SIVOM Val de Banquière et le SIVOM de l'Abadie et éventuellement les communes du SIVOM Val de Banquière

Où l'exposé de Monsieur FASANI et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de valider le principe de constituer un groupement de commande avec le SIVOM Val de Banquière le SIVOM de l'Abadie et toutes les communes membres du SIVOM Val de Banquière qui le souhaiteront afin de faire réaliser le contrôle et les éventuelles réparations des jeux collectifs tels que décrit ci dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement, établissant son objet, son fonctionnement et sa durée de validité.

3. Moulin – mise en valeur du patrimoine culturel : délégation de maîtrise d'ouvrage et demandes de subventions

Où l'exposé de Monsieur FASANI et après en avoir délibéré, les membres du conseil décident à l'unanimité :

- de valider le principe de cette opération et de la délégation de maîtrise d'ouvrage au SIVOM Val de Banquière ;
- de fixer l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 26 558€ TTC
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Président du syndicat la convention *ad hoc* selon le modèle qui sera annexé au procès-verbal de séance.
- et enfin, dans l'hypothèse où le syndicat accepte la délégation, d'autoriser son Président à signer les marchés d'études ou de travaux avec les entreprises que les instances syndicales, auront permis de choisir et à solliciter toute subvention possible auprès des collectivités partenaires.

IV - URBANISME

1. Implantation d'un préfabriqué Bd du 8 Mai 1945 : autorisation de dépôt d'une déclaration de travaux par le SIVOM Val de Banquière

Où l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à consentir que Monsieur le Président du SIVOM dépose une demande d'autorisation d'utilisation et d'occupation du sol en vue de la création d'un bâtiment à usage de vestiaires et douches sur la parcelle AH 152.

V - DOMAINE COMMUNAL

1. Vente parcelles cadastrées section AI N°119, 121, 124 et 125 au profit de la SCCV Palladio : autorisation signature de l'acte

Où l'exposé de Monsieur GUILLON et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente des parcelles cadastrées AI 119, 121, 124 et 125, situées respectivement 21, 19 et 17 quai de la Banquière, au profit de la société SCCV PALLADIO, au prix de 437 502,00 €, auquel se rajoute, en dation, un local de 53 m² situé au rez-de-chaussée du bâtiment à construire, livré brut de décoffrage, d'une valeur bilan de 114 094,40 € TTC.

LE MAIRE,



H. COLOMAS